

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 mars 2019

Date et heure de la séance : 25 mars 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 3

Absents : 2

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - M. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Matthias DINIZ procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/03/25/004

OBJET : Projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) initié par le Syndicat Mixte des Transports en Commune de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) : avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que depuis octobre 2016, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC), autorité organisatrice de la mobilité pour les 21 communes de la Métropole ainsi que pour Dallet, Mezel et Pérignat-es-Allier, a lancé la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le PDU est un outil global de planification de la mobilité à l'échelle de toute l'agglomération. Il définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus. Il coordonne des politiques portant sur les modes alternatifs à la voiture, la voirie et le stationnement en intégrant plusieurs enjeux transversaux : protection de l'environnement, intégration entre politiques urbaines et de mobilité, accessibilité des transports pour tous et sécurité des déplacements...

A l'issue d'un travail de diagnostic mené en collaboration avec plusieurs cabinets d'experts, 5 orientations stratégiques ont été retenues pour le projet de PDU révisé :

- 1- Aller vers une Métropole harmonieuse et peu énergivore (mobilité durable),
- 2- Offrir un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs (mobilité au cœur du développement urbain),
- 3- Transmettre et promouvoir la mobilité durable (mobilité éducative),
- 4- Décliner l'offre de mobilité selon les territoires, les personnes et les modes de vie (mobilité pour tous),
- 5- Fluidifier la mobilité et la multimodalité (mobilité sans couture).

Le suivi de cette démarche a également été défini comme une orientation prioritaire supplémentaire.

Ces axes stratégiques ont été déclinés en un plan d'actions et 22 fiches ont été rédigées. On trouve notamment les actions phare suivantes:

- Réviser le schéma de voirie et modérer les vitesses sur le réseau interne et d'échange avec la zone dense du ressort territorial,
- Créer des zones à faibles émissions (ZFE),
- Améliorer le partage, la sécurité et la qualité de l'espace public,
- Mettre en œuvre les schémas cyclables et piétons métropolitains,
- Développer une stratégie de stationnement (VP et PL) au service du report modal et de l'attractivité des centralités,
- Faire des plans de mobilité un instrument opérationnel pour la mobilité durable,
- Restructurer le réseau de transport urbain autour d'un réseau armature TCSP de 4 lignes fortes,
- Faciliter les correspondances entre les lignes de transports collectifs, en aménageant des pôles d'échanges et en coordonnant les horaires.

La réalisation de l'ensemble de ces actions sur une période de 10 ans vise à réduire drastiquement les émissions de CO² sur l'agglomération clermontoise et à rendre la Métropole plus attractive, rayonnante et harmonieuse.

Le projet de PDU, dont le dossier intégral est tenu à la disposition des élus en Mairie, a été validé par le comité syndical du SMTC du 6 décembre 2018 et présenté en Conseil Métropolitain le 15 février 2019.

En tant que personne publique associée, la commune est invitée à se prononcer sur ce projet avant le lancement de l'enquête publique.

Après avoir indiqué que ce dossier, présenté à la commission « Urbanisme-Aménagement du territoire », au cours de sa séance du 18 mars 2019, a reçu un avis favorable, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- Emettre un avis sur le projet de PDU du SMTC.

Le Conseil Municipal, à la majorité, émet un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) initié par le Syndicat Mixte des Transports en Commune de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC).

AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE

5 VOIX CONTRE : Philippe CRESPIEN - Sylvie FABRON - Jean-Pierre FASSIER - Jean-Marc MIGUET - Bruno PONTRUCHER

9 ABSTENTIONS : Josiane BEUREL - Pascal DECOTTE - Jacques DUBOISSET-Adrienne LIBIOUL- Marie-Christine MACARIO - Valérie MONTEIRO - Philippe PACHECO - Sylvie PARIS - Jean-François RAZAVET

11 VOIX POUR : Nicolas BERNARD - Jacqueline BOLIS - Matthias DINIZ - Martine LEGRAND - Christel MARCHENAY - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 2 avril 2019
Reçu en Préfecture le 2 avril 2019

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.

